Vos interlocuteurs à la Caf du Var

Vos conseillères territoriales

Accompagner les projets territoriaux de services aux familles en lien avec les thématiques d'intervention de la Caf
Animer la dynamique territoriale avec les acteurs du territoire en lien avec le déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG)

Céline Rasamison
06 14 11 22 05
LACS ET GORGES DU VERDON
PROVENCE VERDON
VINON SUR VERDON
celine.rasamison@caf83.caf.fr

Sylvie Zigliara
06 60 53 77 36
PROVENCE VERTE
SAINT ZACHARIE
sylvie.zigliara@caf83.caf.fr

Caroline Lamorinière
06 09 41 90 57
SUD SAINTE BAUME
TPM OUEST
caroline.lamoriniere@caf83.caf.fr

Valérie Thollon
06 14 81 55 92
TOULON
valerie.thollon@caf83.caf.f

Muriel Lopasso
06 60 53 77 41
TPM EST
VALLÉE DU GAPEAU
muriel.lopasso@caf83.caf.fr

Gaelle Myslicki
06 22 79 32 98
DRACÉNIE PROVENCE VERDON AGGLOMÉRATION
gaelle.myslicki@caf83.caf.fr

Odile Mauguier
06 18 88 77 71
PAYS DE FAYENCE
ESTEREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION
odile.mauguier@caf83.caf.fr

Aurélie Allais
06 09 41 11 49
COEUR DU VAR
GOLFE DE SAINT TROPEZ
aurelie.allais@caf83.caf.fr

Frédérique Senes
06 60 53 77 67
PORTE DES MAURES
TPM HYÈRES
frederique.senes@caf83.caf.fr

Vos conseillers thématiques

Accompagner les porteurs de projets départementaux sur leur thématique de référence
Préfigurer et évaluer des offres de services innovantes
Coordonner les interventions départementales et territoriales sur leur thématique de référence

Murielle Dallest
Parentalité
06 11 01 58 23 / 04 94 09 74 23
parentalite@caf83.caf.fr
murielle.dallest@caf83.caf.fr

Camille Laout
Parentalité
04 94 09 74 21 / 06 18 37 00 33
parentalite@caf83.caf.fr
camille.laout@caf83.caf.fr

Ines Capellari
Parentalité
06 19 04 92 12
parentalite@caf83.caf.fr
ines.capellari@caf83.caf.fr

Mélanie Philippon
Petite Enfance Accueil Individuel
06 27 62 64 83 / 04 83 42 00 76
petiteenfance@caf83.caf.fr
melanie.philippon@caf83.caf.fr

Sandrine Roustan
Petite Enfance Accueil Collectif
04 83 42 00 79
petiteenfance@caf83.caf.fr
sandrine.roustan@caf83.caf.fr

Marjorie Ensel
Petite Enfance & Insertion Socio-professionnelle
06 11 55 02 80 / 04 83 42 00 70
petiteenfance@caf83.caf.fr
marjorie.ensel@caf83.caf.fr

Sandra Casabona
Enfance Jeunesse
06 22 52 62 45 / 04 94 09 74 10
enfancejeunesse@caf83.caf.fr
sandra.casabona@caf83.caf.fr

Camille Vergé
Inclusion Handicap
06 60 53 77 59 / 04 83 42 00 77
inclusionhandicap-caf83@caf83.caf.fr
camille.verge@caf83.caf.fr

Yassine Amoch
Logement
06 25 49 21 89 / 04 94 09 77 20
yassine.amoch@caf83.caf.fr

Vos gestionnaires AFAS

Vous êtes gestionnaire d'un équipement ou porteur de projet, le Service AFAS et ses 6 gestionnaires conseil en Action Sociale vous accompagnent dans la gestion de vos droits : ouverture du droit à une Prestation de Service, déclarations de données dans le Portail Partenaires, suivi de vos paiements, complétude des dossiers de demande de subventions…

Vous rencontrez des difficultés pour déclarer vos données, le service est à votre écoute pour convenir d'un rendez-vous des droits personnalisés et adaptés à vos attentes : nouveau porteur de projet, déclaration de changement, déclaration sur Mon Compte Partenaires, difficultés.

Pour le joindre, une seule adresse mail : **afas@caf83.caf.fr**

#La**Caf**à**Vos**côtés

Les engagements Caf-Partenaires

	information & Conseil		Gestion du droit		Accompagnement	
	NOUS	VOUS	NOUS	VOUS	NOUS	VOUS
Service de base et de qualité	**Un point d'entrée unique** pour formuler vos demandes auprès de la Caf **Un accusé de réception** systématique à votre demande sous 48h maximum	**Une sollicitation** systématique de votre conseiller en développement Caf ou du gestionnaire en charge de votre dossier pour toute question relative à la gestion de vos droits	**Un respect des délais** de paiement des prestations de service et subventions	**Une transmission de dossiers complets** avec les PJ demandées pour bénéficier d'un traitement plus rapide et en une fois	**Une information** systématique et sans délais de toute évolution impactant vos activités (réglementation, convetionnement, etc.)	**Une asssociation de votre interlocuteur Caf habituel** le plus en amont possible de vos projets
	Une réponse systématique à vos demandes et une information sur l'état d'avancement de votre dossier	**Une transmission** de vos éléments dans les délais attendus, et une alerte à la Caf en cas de retard ou de difficultés	**Un traitement de vos subventions de fonctionnement** avant le 30/09 de l'année et de vos prestations de services dans les échéances réglementaires	**Un respect des délais de dépôts de dossiers** de demandes de subventions, de réponse aux appels à projets lancés par la Caf **et de transmission de vos données d'activités**	**Des temps réguliers d'information collective** pour vous faciliter l'accès à l'information et partager avec vous nos nouveautés et orientations (Webinaires)	**Une participation, représentation de votre structure**, à ces temps d'information collective
Service co-produit	**Une valorisation et un relais de vos offres de service** sur les territoires par nos supports et canaux de communication	**Une communication régulière** de vos actualités. Un strict respect du **Contrat Engagement républicain,** de la **Charte de la Laïcité** et des **engagements en matière de communication** (affichage, inauguration, logo...) **Une prise de connaissance et une application du Règlement Intérieur d'Action Sociale** pour les actions financées par la Caf	**Des services en ligne** (portails) qui vous permettent de faire les déclarations nécessaires au calcul de vos droits (offre Bailleurs, AFAS, Elan)	**Un usage des portails en ligne et un respect des échéances** pour envoyer vos déclarations	**Un challenge ouvert** afin de co-produire des offres de service innovantes sur les territoires	**Une publication de vos idées** sur notre plateforme collaborative
Service attentionné	**Une facilitation de l'utilisation de nos services en ligne** (tutoriels, webinaires, etc.) **Un accompagnement personnalisé et un RDV** dédié pour tout nouveau partenaire	**Une utilisation privilégiée de nos services en ligne** et une sollicitation en cas de difficulté dans leur utilisation	**Un traitement de vos réclamations** de façon personnalisée dans un délai de 15 jours maximum **Un baromètre annuel de mesure de votre satisfaction** dont les résultats sont systématiquement partagés	**Une transmission de vos réclamations** sur la base de motifs détaillés et avec les éventuelles pièces justificatives associées **Des suggestions d'amélioration** via les canaux dédiés à cet effet ou votre interlocuteur habituel	**La possibilité de RDV personnalisés** des droits pour les gestionnaires d'équipement(s)	**Une sollicitation de RDV personnalisé** le plus en amont possible pour prévenir les difficultés et ne pas bloquer vos droits